



**Délibération du
Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 24 juin 2024**

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du Cours de Nice Toulon du 13 mars 2024

Le conseil d'administration,

Vu le procès-verbal présenté aux administrateurs dans la séance du conseil d'administration du 24 juin 2024,

DECIDE

Article unique :

Le procès-verbal du conseil d'administration du Crous de Nice Toulon du 13 mars 2024 est approuvé.

Fait à Nice, le 24 juin 2024

En l'absence du recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon
Benoit DELAUNAY

Sa représentante, la Vice-présidente Etudiant
Alicia TEIXEIRA ALVES

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 24
Membres présents : 18	Contre : 0
Membres représentés : 6	Abstention : 0
Votants : 24	

Publiée le 05 juillet 2024